

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2024

N° 24/017

JD/RJ/SA

### Objet : Approbation du compte administratif 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

#### **Présents (11) :**

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Michel GRAMBERT, M. Patrick VIVOS, Mme Sylvie SAMBAIN, M. Gilbert REINAUDO, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

#### **Absents représentés (3 procurations) :**

Mme Michèle COTTRET donne procuration à Mme Josselyne COSTE-LENNON ;

M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Michel GRAMBERT ;

Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Michel BRUNET.

#### **Absents excusés (5) :**

M. Serge PRATO, Mme Sabine DANERI et sa suppléante Mme Clarisse BALLADUR, M. Pierre FISCHER et son suppléant M Gilles PAUL, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT.

**Secrétaire de séance** : M. Michel BRUNET.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 23/013 du 06 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n° 24/016 du 26 mars 2024 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2023 ;

Considérant le compte administratif 2023 présenté par Monsieur Jacques DEPIEDS, Président du centre de gestion,

Où l'exposé du président ;

Le président s'étant retiré,

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Michel BRUNET, 1<sup>er</sup> vice-président,

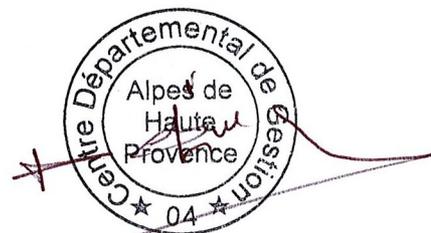
A l'unanimité à 14 voix pour :

- ✓ **Approuve** le compte administratif 2023 du centre de gestion dont la balance est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3.106.646,26 €	72.670,33 €
Dépenses	2.642.153,13 €	194.373,16 €
Solde exercice 2023	464.493,13 €	-121.702,83 €
Résultats cumulés au 31/12/2022 reporté au BP 2023	1.006.815,00 €	164.230,07 €
Résultats cumulés au 31/12/2023	1.471.308,13€	42.527,24 €

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 26/03/2024



Jacques DEPIEDS,  
Président du Centre de Gestion  
des Alpes-de-Haute-Provence.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :